

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

■ FONCTIONNEMENT

L'étude s'adresse exclusivement aux enfants de l'école Charles Gifard.

Le service est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir, de 16h30 à 17h ou de 17h à 17h30.

Les enfants sont placés sous la responsabilité d'un enseignant qui les accompagne dans leurs devoirs pendant 30 min. L'étude se déroule dans la classe de l'enseignant présent.

La capacité d'accueil est de 32 places par soirée, en deux groupes de 16 enfants.

La municipalité se réserve le droit de réduire le nombre de jours pour lesquels votre enfant est inscrit en fonction de l'ensemble des demandes reçues.

Les enfants sont confiés à un animateur, ce qui implique une **inscription à l'accueil périscolaire**.

- Les enfants du 1^{er} groupe (étude surveillée de 16h30 à 17h) sont encadrés de 17h à 17h30 par un animateur.
- Les enfants du 2^e groupe (étude surveillée de 17h à 17h30) sont encadrés de 16h30 à 17h par un animateur.

Les enfants doivent être repris par leurs parents ou une personne autorisée et figurant sur la fiche de renseignements de l'accueil périscolaire à 17h30 au portail de l'école. Les enfants qui ne sont pas récupérés par leurs parents ou qui n'ont pas l'autorisation de sortir seuls seront dirigés vers le pôle Enfance Jeunesse.

■ INSCRIPTIONS

Toute inscription vaut engagement de présence et la demi-heure sera facturée, sauf absence à l'école ce jour-là. Toute demi-heure entamée est due.

L'inscription se fait à l'année.

- En cas de changement de planning, il convient de prévenir l'enseignant en charge.
- En cas d'annulation ponctuelle, il convient de prévenir la responsable de l'accueil périscolaire.

■ TARIFS (Délibération du 4 avril 2024)

	Taux à l'effort	Plancher	Plafond
COMMUNE	0,147 %	0,86 €	3,22 €
HORS COMMUNE	0,176 %	1,03 €	3,86 €